



Elles ou Ils sont AESH, (Accompagnants des Enfants en Situation de Handicap). Sans elles, sans eux, l'accueil des enfants en situation de handicap de la maternelle au lycée ne serait pas possible. Leur mission quotidienne est essentielle au bon fonctionnement du service public d'éducation. Essentielle pour les élèves, les familles et les enseignants.

Aujourd'hui elles ou ils représentent près de 110 00 agents qui accompagnent les élèves tout au long de leur scolarité. Ce sont très majoritairement des femmes à plus de 90%, âgées de 45 ans en moyenne. Elles sont recrutées sous contrat et peuvent accéder à un CDI après six ans de contrat. Mais les conditions auxquelles elles sont engagées actuellement sont indignes : Plus de 96% des AESH travaillent à temps incomplet, avec des quotités de travail moyennes aux alentours de 60% dans les écoles et de 65% dans les établissements du second degré. Elles.ils sont rémunéré.es à hauteur de 760 euros par mois. Selon l'INSEE, on est considéré comme pauvre en France quand les revenus mensuels sont inférieurs à 885 euros ou 1 063 euros selon qu'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50% ou 60% du niveau de vie média

Dernièrement, les conditions de travail des AESH ont été dégradées par la création des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL), en instituant comme norme, l'accompagnement par une même personne de plusieurs élèves sur plusieurs établissements, de l'école maternelle au lycée ; produisant des ruptures dans les suivis et désorganisant les classes et les vies familiales. Depuis les années 1980, l'accompagnement des élèves en situation de handicap concentre à lui seul tout l'historique de la précarité, cela a assez duré!

En cette rentrée, l'accueil des enfants en situation de handicap dans le département s'est vu directement impacté par cette précarité institutionnalisée. Problème de recrutement, déplacement de personnels du jour au lendemain. Problème de rédaction de contrat, absence d'informations...la liste est longue qui prouve que cette gestion catastrophique du personnel crée de la difficulté pour les AESH, les élèves, les familles, les écoles.

La FSU exige du ministre un véritable engagement pour sortir de cette spirale infernale. Cela passe par une augmentation des salaires (au-delà de 7 euros par an comme prévu par la dernière décision ministérielle), une meilleure reconnaissance professionnelle et un engagement à faire de la mission d'AESH un véritable métier, sous statut de la Fonction publique. Enfin le ministère doit aussi s'engager sur l'amélioration des conditions de travail, ce qui implique l'abandon des PIAL, la sortie de la logique de mutualisation des accompagnements et un budget pour recruter des AESH en nombre suffisant. Sur le plan national une large intersyndicale, dont la FSU, appelle les AESH à se mobiliser le 19 octobre 2021.

Dans le département du Jura, la FSU soutient les AESH mobilisé.es et appelle enseignant.es et parents à participer à la journée du 19 octobre, à afficher leur soutien et à témoigner de leur situation pour se faire entendre.